

Question écrite du 20 septembre 2021 de Mme Louise Trottet: «Qui dit urgence climatique, dit rénovation des bâtiments».

L'urgence climatique a été déclarée en Ville de Genève en 2019. Or, la rénovation énergétique du parc bâti est un enjeu écologique majeur: en effet, la moitié de l'énergie consommée à Genève est utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, dont toujours 90% à partir d'énergies fossiles!

Selon le dernier Plan directeur cantonal de l'énergie, le taux de rénovation des bâtiments doit s'accroître à 2,5% (à 4% pour l'Etat et les communes) d'ici à 2030, et à 4% pour l'ensemble du parc d'ici à 2050. Le projet de budget 2022 du Conseil administratif mentionne «un potentiel d'assainissement énergétique des communs de 307 bâtiments», sans plus de précisions, ainsi que l'ajout d'ici à 2026 de double vitrage sur les 140 immeubles n'en disposant pas encore. Le document «Evaluation de l'état des patrimoines financier et administratif» délivré récemment mentionne également certaines rénovations, mais sans préciser l'adaptation au Plan directeur cantonal de l'énergie.

A la lumière des exigences chiffrées du Plan directeur cantonal de l'énergie, ma question est donc la suivante: quel est le plan d'action détaillé – budgets, échéances et pourcentages du bâti compris – pour mettre en œuvre ces objectifs 2030 et 2050 au niveau de la Ville de Genève?